



RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE EXPERT 2

- 1) L'épreuve sera organisée tous les deux ans par l'Association Française d'Obéjumps, la première édition devant se dérouler au mois d'octobre 2018. (lieu à définir).
- 2) L'épreuve finale se déroulera sur deux concours consécutifs (samedi et dimanche), avec deux parcours différents jugés par deux juges qui officieront en même temps, en sachant que chaque juge aura la charge de fabriquer chacun un parcours, en piochant dans les exercices conventionnels de la discipline et en respectant la philosophie de la discipline et de son règlement.
- 3) **PARTICIPATION** : Pour pouvoir participer un concurrent devra en faire la demande auprès de l'Association Française d'Obéjumps au moins 3 mois avant la date du concours et remplir les conditions prévues par le règlement.
- 4) Le concurrent en expert 2 devra prouver (carnet de travail à l'appui) que celui-ci à participer sur les saisons 2016/2017 et 2017/2018 à au moins deux concours d'Obéjumps dépendants de sa régionale ou pas. (tous les concours organisés par les membres adhérents ou team de l'association compte).
- 5) Ceci est important car ces deux concours seront ajoutés au deux concours de la finale pour faire une moyenne et le champion de France expert 2 sera celui qui obtiendra la meilleure moyenne sur quatre concours (finale régionale comprise).
- 6) Il sera possible à des concurrents ne remplissant pas ces conditions de participer à la Coupe de France sur les deux jours. (le championnat étant réservé à celles ou ceux qui remplissent les conditions énumérées plus haut.)